



Mémoire concernant

**LA CRÉATION DE LA RÉSERVE
AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE MOISIE**

**et des
Réserves de biodiversité des lacs
Pasteur, Gensart et Bright Sand**

présenté au

Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE)

par la

**Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA)
42-b, rue Racine, Loretteville (Québec) G2B 1C6
(418) 847-9191**

Mai 2005



PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)

Constituée en 1984, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) est un organisme à but non lucratif reconnu par la Société de la Faune et des Parcs du Québec comme étant le représentant et porte-parole de l'ensemble des saumonniers du Québec, qu'ils soient pêcheurs sportifs, gestionnaires de rivières ou autres regroupements et personnes intéressés à la conservation et à la mise en valeur du saumon atlantique et des rivières à saumon.

La FQSA regroupe à la fois des membres individuels, des associations à but non-lucratif gestionnaires de rivières à saumon, des entreprises privées de pourvoiries-saumon, des clubs privés, de même que des représentants de communautés autochtones et de différents secteurs des milieux socio-économiques que la survie de cette espèce concerne. Elle représente donc les intérêts non seulement des 12 000 pêcheurs de saumons fréquentant les rivières à saumon du Québec mais aussi d'une façon plus globale de tous ceux qui ont un intérêt à la sauvegarde des rivières à saumon du Québec. Situation unique où il se développe une synergie entre utilisateurs d'une rivière, gestionnaires de la pêche et représentants de secteurs d'activités susceptibles d'entraîner un impact sur la pratique de la pêche et l'environnement naturel. Son conseil d'administration est représentatif de la diversité des intervenants de ce secteur d'activités.

La FQSA est donc un forum qui réunit tous les intervenants reliés de près ou de loin à la pêche sportive du saumon et tous les sympathisants à la cause de la protection et de la conservation de cette ressource naturelle exceptionnelle.

La FQSA participe à la gestion nord-américaine et internationale du saumon grâce à son affiliation à la Fédération du saumon atlantique (FSA), qui regroupe les états du nord-est des États-Unis et les provinces maritimes du Canada. La FQSA est reconnue comme organisme non gouvernemental par l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) laquelle regroupe tous les pays dont les côtes touchent à l'océan Atlantique.

LA MISSION DE LA FQSA

La pérennité du saumon atlantique sauvage, une espèce convoitée et actuellement en difficulté, constitue la raison d'être première de la FQSA. La conservation et la mise en valeur du saumon atlantique ainsi que le développement de sa pêche sportive sont les différents volets de la mission de notre organisation. C'est ainsi que la Fédération s'engage résolument aux côtés des collectivités locales pour, d'une part, assurer la restauration des rivières, la protection de la ressource et le développement du potentiel salmonicole et, d'autre part, faire de la pêche sportive du saumon atlantique un véritable levier de développement économique régional dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée des ressources.

Dans le dossier spécifique qui nous intéresse ici, la FQSA appuie, bien entendu, l'Association de protection de la rivière Moisie, qui s'est fait le porte-étendard de la protection de cette rivière et de la ressource halieutique qu'elle abrite.



ACTIVITÉS ET SERVICES

Pour s'acquitter de sa mission la FQSA contribue, en partenariat avec les différentes instances gouvernementales et avec les organismes des milieux concernés à l'élaboration, la gestion et la réalisation de divers programmes et activités. Citons à cet égard le programme de gestion des rivières par bassin versant dont la FQSA s'est fait le promoteur. Ce programme, maintenant mis en veilleuse faute de fonds, vise à sensibiliser les populations riveraines et à résoudre les problèmes, parfois complexes, de cohabitation et de conflits d'usage des ressources ainsi qu'à planifier le développement durable du bassin versant.

La FQSA publie une revue, *Saumons illimités*, tirée à 3 500 exemplaires distribués gratuitement. Publiée trois fois par année, elle s'adresse autant aux gestionnaires qu'aux pêcheurs et au grand public qui y retrouvent une variété de rubriques et de chroniques touchant les sujets de l'heure et qui contribue à la formation et à l'éducation des lecteurs, notamment à l'égard de la conservation de la ressource et des rivières à saumon.

La FQSA fait la promotion de la pêche sportive du saumon atlantique en tant qu'outil de protection et de conservation de l'espèce et elle favorise la gestion de cette activité par les collectivités locales, que celles-ci soient d'ascendance autochtone ou non-autochtone. La FQSA fait également, auprès de ses partenaires gouvernementaux, la promotion du concept de gestion des stocks, rivière par rivière, afin d'assurer les mesures de conservation et d'accès à la ressource de façon optimale et la plus large possible pour l'ensemble des citoyens du Québec.

La FQSA s'engage aussi dans tous les débats qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau et les habitats fauniques de nos rivières à saumon comme, par exemple, ceux qui concernent la production hydraulique d'électricité, le déboisement des bassins versants, le développement industriel ou agricole, etc.

La FQSA a, par ailleurs, publié en décembre 2004 un document clé intitulé *Mémoire sur la gestion du saumon atlantique au Québec*. Ce document remis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec est toujours d'actualité. Il fait la rétrospective de la gestion de cette ressource et établit un état de situation. Chaque problématique est accompagnée de recommandations ou de pistes de solution permettant d'assurer la pérennité de la ressource tout en assurant de façon cohérente l'accès à cette ressource aux autochtones et aux pêcheurs sportifs.

La concertation, l'harmonisation des points de vue et les prises de décision basées sur le consensus sont inscrites profondément dans sa culture organisationnelle et elles ont été le gage de la performance et des réussites accomplies jusqu'ici par notre organisation. C'est au prix de tous ces efforts et de cette action concertée que le Québec peut s'enorgueillir d'avoir su protéger ses rivières à saumon et de pouvoir offrir aux saumoniers d'ici ou d'ailleurs une pêche sportive accessible et de qualité.



INTÉRÊT DE LA FQSA À PARTICIPER AUX AUDIENCES SUR LA CRÉATION DE LA RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE MOISIE.

Les rivières à saumon sont, au Québec, des cas d'exception. Sur les quelques 4 500 rivières que compte la province, on ne compte que 116 rivières fréquentées par le saumon atlantique sauvage. Dans ces écosystèmes, la présence du saumon est le principal indicateur de la santé écologique d'un bassin versant de rivière. Par ailleurs, est-il besoin de rappeler l'engouement mondial que suscite la pêche du saumon et l'accessibilité à ces rivières ? Ainsi tous les bassins versants de rivières à saumon doivent être priorités dans la conception de plans d'actions visant la protection de leurs populations et de leurs habitats.

Nonobstant ce qui précède, certaines rivières, plus que d'autres, abritent des populations de saumons aux caractéristiques exceptionnelles. C'est le cas notamment de la rivière Moisie et de sa population de saumons. Déjà au cours des années s'étendant de 1920 à 1940 quelques scientifiques de renommée internationale ont témoigné du caractère unique de la population de saumons de la rivière Moisie. Nous référons tout particulièrement aux écrits de W.J.M. Menzies et à ceux de W. L. Calderwood, biologistes britanniques invités par les propriétaires du Club de pêche de la rivière Moisie à donner leurs avis scientifiques sur le saumon de cette rivière. Il importe de mentionner ici la clairvoyance et le respect des propriétaires de ce club à l'égard du saumon de la rivière Moisie. Nous pensons également aux écrits de D. L. Belding, d'origine américaine qui, vers la même époque, confirmaient aussi le caractère exceptionnel des saumons de la rivière Moisie.

Ainsi il est clair qu'à la fois pour des raisons écologiques, sociales et économiques ce patrimoine doit être préservé pour les générations futures.

LA RIVIÈRE MOISIE

Le saumon de la rivière Moisie fait partie des populations de type III selon l'échelle de classification de Porter et al. (1989). Ce type de population est caractérisé par des remontées de saumons composées d'individus de chacun des trois « âges marins » les plus fréquemment rencontrés dans les rivières à saumon et également d'individus à ponte multiple. À l'échelle mondiale, les populations de type III sont les plus rares et sont celles dont les habitats ont été, au cours des quelques deux cent dernières années, les plus perturbés. Parmi les populations de saumons de type III la rivière Moisie fait également figure de cas à part, tant à l'échelle nord-américaine qu'à l'échelle mondiale, en ce sens qu'elle comporte très peu de saumons unibermarins (un an d'âge marin), une grande proportion de saumons dibermarins et tribermarins de même qu'une proportion de saumons à fraye multiple plus élevée que la moyenne des rivières de cette catégorie.

En raison d'une durée d'engraissement en mer généralement plus longue que dans la majorité des cas, les saumons de la rivière Moisie présentent une taille largement supérieure aux phénotypes habituellement rencontrés. À cet égard, Schaffer et Elson (1975) ont émis une théorie selon



laquelle la taille des saumons d'une rivière est en partie déterminée par la taille de la rivière et son degré de rugosité et de difficulté hydraulique. Les grandes rivières, à fort débit et aux eaux tumultueuses ont tendance à produire davantage de grands saumons que les petites rivières à faible débit et à écoulement plus lent. Bien que cette règle souffre de nombreuses exceptions, elle corrobore néanmoins une tendance que les pêcheurs sportifs observent sur le terrain.

Or les grandes rivières à fort débit sont, à l'échelle mondiale, celles qui ont le plus souffert du déboisement forestier, de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'harnachement par des barrages. Dans de très nombreux cas les développements d'origine anthropique ont soit éliminé carrément certaines populations de saumons ou encore modifié les caractéristiques environnementales auxquelles répondent les populations de saumons provoquant ainsi des changements phénotypiques sinon génotypiques de ces populations de saumon. Or, la rivière Moisie a été jusqu'à présent préservée de toute perturbation majeure découlant de l'activité industrielle, ce qui lui a permis de sauvegarder sa population exceptionnelle de grands saumons.

Le Québec s'est donné comme objectif de réserver 8% de sa superficie pour en faire des aires protégées. Cet objectif répond minimalement au consensus international en matière d'aires protégées. Il est heureux que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ait identifié la rivière Moisie pour participer à cet effort de protection. En effet, la rivière Moisie, avec sa population de grands saumons, fait très certainement partie, à l'échelle mondiale, de la liste d'une dizaine de rivières à saumon atlantique aux caractéristiques exceptionnelles.

La FQSA, dans le présent mémoire, appuie inconditionnellement le MDDEP dans la création de la réserve aquatique de la rivière Moisie ainsi que des réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand qui font partie du bassin hydrographique de cette rivière et appuie également ses membres locaux que ce soit l'Association de protection de la rivière Moisie ou les différents pourvoyeurs présents sur la rivière.

Recommandation #1 :

Outre l'adhésion qu'elle donne à la création de la réserve aquatique de la rivière Moisie selon le découpage géographique proposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la FQSA recommande que soit considérée, dans une seconde étape, l'extension de la protection à la totalité du bassin versant de la rivière Moisie.

L'ÉTAT DES STOCKS DE SAUMON DE LA RIVIÈRE MOISIE

La FQSA partage l'opinion émise dans les documents de consultation, fournis par cette Commission, à l'effet que les stocks de saumons de la rivière Moisie seraient vraisemblablement en décroissance, depuis une trentaine d'années au moins, tout comme ceux de l'ensemble du Québec.



Si à une certaine époque, c'est-à-dire durant les années 1970, la surexploitation pouvait être invoquée comme cause au déclin des stocks de saumons au Québec comme ailleurs en Amérique du Nord, il en va tout autrement depuis une dizaine d'années. Le taux d'exploitation des stocks de saumons à l'échelle nord-américaine a été ramené à des valeurs minimales en éliminant les pêcheries commerciales partout au Canada et sur les pâturages marins du Groenland, en réduisant très substantiellement les taux de prélèvement par la pêche sportive, voire en les éliminant dans certains cas, et en contrôlant la pêche de subsistance faite par les nations autochtones. Toutefois les stocks de saumons continuent de chuter. Les biologistes invoquent des changements dans le régime thermique océanique comme l'une des causes possibles de la décroissance des stocks de saumons. Toutefois, on ne comprend pas très bien comment agissent ces modifications de l'environnement marin sur le taux de survie des saumons.

Si on en revient aux stocks de saumon de la rivière Moisie, la FQSA estime que le lien qui est fait, dans les documents de consultation de la Commission, entre la diminution du succès de pêche sportive et l'apparente diminution des effectifs totaux de la population est nettement exagéré. En effet dans le déroulement d'une pêcherie de saumon, la relation entre l'effort de pêche et les captures de saumons ne suit habituellement pas un modèle linéaire et proportionnel à l'abondance absolue du stock mais plutôt une forme curvilinéaire (Côté et Bastien, 1981). Ainsi, au-delà d'un certain point, l'augmentation de l'effort de pêche n'entraîne pas une augmentation proportionnelle des captures et provoque par conséquent une réduction du succès de pêche sans rapport avec l'abondance du stock. Une telle situation s'est très certainement produite dans la rivière Moisie depuis l'avènement de la zec. En outre, d'autres facteurs que l'effort de pêche exercent aussi une influence sur le succès de pêche.

Ceci étant dit, loin de nous l'idée de minimiser l'aspect inquiétant de la décroissance vraisemblable des stocks de saumons de la rivière Moisie comme ceux de très nombreuses autres rivières au Québec. Notre intention était tout simplement de mentionner que dans le cas d'une grande rivière comme la rivière Moisie, il est risqué de se fier uniquement sur des indicateurs indirects de l'abondance des stocks et qu'il est difficile de se faire une idée juste de l'état des stocks de saumons. La taille et le débit d'eau de la rivière sont des obstacles à l'utilisation d'outils traditionnels d'évaluation des stocks de saumons. D'autres outils de gestion devront être adaptés ou développés pour permettre d'améliorer la gestion de cette ressource halieutique. En effet, on ne gère bien que ce que l'on connaît.

Recommandation #2 :

En conséquence, la FQSA recommande qu'un effort de recherche soit consenti pour évaluer scientifiquement et faire le suivi de l'état des stocks de saumon dans le cadre du plan de gestion de la réserve aquatique de la rivière Moisie.



LE PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE MOISIE

Sans entrer en détail dans tous les aspects de ce que devra comporter le plan de gestion de la réserve aquatique de la rivière Moisie, la FQSA souhaite néanmoins formuler certaines remarques que lui ont inspirées les documents de consultation soumis par la Commission. Mentionnons à nouveau qu'au chapitre de la gestion locale l'opinion de la FQSA s'appuie largement sur le mémoire présenté par l'Association de protection de la rivière Moisie.

La protection de l'habitat du saumon

Même si l'habitat du saumon dans la rivière Moisie a conservé un très haut niveau de qualité, il persiste certains problèmes potentiels relatifs à l'environnement physique. Ainsi il nous apparaît souhaitable que l'une des toutes premières actions à inscrire au plan de gestion de la réserve aquatique de la rivière Moisie soit la description de l'état physique actuel de la rivière, de ses berges et de la qualité de son eau. La rivière Moisie a subi dans sa partie aval des perturbations sévères par l'érosion du talus de la rive gauche dans le secteur situé juste en amont de la route 138. Cette perturbation a entraîné une accumulation formidable de sédiments dans l'estuaire de la rivière Moisie et un ajustement concomitant de l'espace estuarien. Un chemin de fer a été construit le long de la rivière Nipissis, des remblaiements plus ou moins sévères ont été effectués sur les berges de la rivière. Les opérations ferroviaires ont aussi des impacts potentiels sur le milieu aquatique. Une exploitation minière se déroule dans le bassin de la rivière aux Pékans. Des conséquences environnementales ont été observées à la suite d'un accident majeur survenu à la fin des années 1970. La répétition d'un tel événement doit être évitée à tout prix.

Recommandation #3 :

La FQSA recommande que le plan de gestion de la réserve aquatique de la rivière Moisie prévoie la caractérisation scientifique de l'état des lieux en portant attention aux secteurs actuellement affectés par des activités d'origine anthropique et en prévoyant, le cas échéant, des actions de restauration appropriées. En outre, des plans d'urgence devraient être développés en regard d'accidents environnementaux qui pourraient survenir en relation avec les utilisations industrielles actuelles de certaines parties du bassin versant.

La conservation de la ressource saumon

L'état actuel des stocks de saumon dans la rivière Moisie requiert certes une utilisation prudente par les pêcheurs sportifs. Les modalités de gestion de l'exploitation actuellement en place sont probablement suffisantes pour assurer la conservation des stocks. Les documents de consultation de la Commission suggèrent l'imposition de la remise à l'eau des captures faites en pêche sportive. La FQSA reconnaît l'opportunité de favoriser la graciation des saumons capturés par les pêcheurs sportifs, toutefois en cette matière, l'expérience montre que la coercition n'est pas garante du maintien de l'esprit sportif sans lequel une telle mesure ne saurait atteindre sa pleine efficacité. Il importe de garder à l'esprit qu'on ne pourra protéger efficacement la rivière Moisie contre la volonté des utilisateurs de cette rivière, mais plutôt avec eux comme défenseurs de



première ligne. Des modalités de gestion trop avant-gardistes, non comprises ou partagées par les utilisateurs seraient contre-productives.

Recommandation #4 :

La FQSA recommande le maintien du plan actuel de gestion de l'exploitation proposé par le Conseil de gestion de la rivière Mista-Shipu Moisie tout en mettant l'emphase sur la promotion de la graciation des saumons auprès des pêcheurs sportifs, sur la mise sur pieds de mesures incitatives à l'égard de cette pratique et sur l'enseignement des saines pratiques de remise à l'eau de même que sur le respect du code de pêche des autochtones. Un code d'éthique ou de pratique de la pêche spécifique aux pêcheurs sportifs de la rivière Moisie pourrait être un outil valable d'éducation et de formation.

Les aménagements favorisant le développement de la ressource

Des aménagements physiques en vue de favoriser l'expansion d'aire et l'augmentation de l'abondance de la ressource saumon ont été réalisés tant sur la branche ouest que sur la branche est de la rivière Moisie. S'il semble que les aménagements sur la branche est (rivière Nipissis) soient abandonnés et non-opérationnels, il en va tout autrement pour ce qui a trait à l'aménagement de la passe migratoire du site Katchahun. Toutefois cet aménagement n'est pas suscité de controverse.

Recommandation #5 :

La FQSA recommande qu'un document de réflexion et de positionnement soit élaboré sur la question des aménagements physiques dans la rivière Moisie et notamment sur la passe migratoire du site Katchahun afin de statuer sur ce dossier. Le document de positionnement devra tenir compte non seulement de l'augmentation potentielle de la capacité de production de la rivière, mais aussi de toutes les incidences potentielles de ces aménagements sur la biodiversité des divers secteurs de rivière et sur les impacts génétiques potentiels des aménagements sur le saumon de la rivière Moisie.

Information et éducation à l'environnement

La création d'une rivière en tant que « réserve aquatique » devra entraîner une modification des comportements de tous les utilisateurs de la rivière et des gens qui vivent à ses abords. Certaines catégories d'utilisation seront désormais proscrites complètement parce qu'elles sont jugées incompatibles avec la notion d'aires protégées. D'autres formes d'usages sont acceptables parce qu'ils représentent une utilisation plus modérée des ressources de ce bassin hydrographique. Mais même dans ce cas le statut de réserve aquatique doit s'accompagner de changements de mentalité. Par ailleurs la réserve aquatique de la rivière Moisie représente une richesse au plan de l'écologie des milieux naturels, bien évidemment, mais peut-être aussi, au plan touristique et au



plan économique. L'ensemble de ces considérations n'est pas nécessairement évident ni pour public en général, ni pour le pêcheur moyen, ni pour les gens qui vivent près de cette rivière.

Ainsi il y aura lieu de développer un programme et des actions d'information et d'éducation pour les différents publics cibles qui utilisent la rivière ou qui en dépendent pour leur survie. Notamment, il apparaît souhaitable que des actions de nature éducative soient entreprises dès le niveau primaire dans les écoles de la région pour faire connaître cette réserve, pour montrer le rôle important qu'elle est appelée à jouer dans la sauvegarde de la rivière Moisie et du saumon et pour favoriser l'émergence de comportements qui concordent avec le statut accordé à cette rivière.

Recommandation #6 :

À cet égard, la FQSA recommande que le futur conseil de gestion de la réserve aquatique de la rivière Moisie encourage et fasse la promotion du programme éducatif *Histoires de saumon* développé conjointement par la FQSA et la Fédération du saumon atlantique afin que dès leur plus jeune âge les écoliers des deux grandes communautés de la région se familiarisent avec la nécessité de protéger leur environnement.

CONCLUSION

La FQSA approuve la création par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'une réserve aquatique pour la rivière Moisie et suggère même d'envisager la protection éventuelle de la totalité du bassin hydrographique de la rivière Moisie. Nous émettons également le vœu que la Commission signale au ministre responsable de ce dossier que d'autres rivières à saumon, représentatives de milieux bio-géographiques différents devraient aussi faire l'objet de mesures de protection semblables à celles de la rivière Moisie.

En terminant la FQSA réitère qu'elle donne son appui total aux recommandations et aux conclusions formulées par l'Association de protection de la rivière Moisie (APRM), qui la première s'est intéressée à la protection du saumon de la rivière Moisie et à celle de la rivière elle-même. Les gens de l'APRM doivent être félicités pour leur perspicacité et leur détermination en matière de protection des ressources naturelles. La FQSA endosse également les propositions faites par le Conseil de gestion de la rivière MistaShipu-Moisie qui devrait être appelé à jouer un rôle de premier plan dans la gestion de la réserve aquatique de la rivière Moisie.

Québec, mai 2005